

CONFERENCE NATIONALE
SOVERAINE

RAPPORT N° 9 : SEANCE DU 19 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le 19 juillet ;
la Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à
17 heures 57 minutes.

Après le cérémonial habituel d'ouverture (minute de recueillement et Hymne National), le Président s'est adressé à l'Assemblée pour lui présenter ses excuses du fait du retard accusé par rapport à l'heure prévue pour l'ouverture de la séance. Il a expliqué que ce retard était dû aux démarches qu'il a entreprises auprès du Chef de l'Etat pour le retour des délégations qui ont vidé leurs sièges, démarches dont il attend les suites dans l'espérance.

L'ordre du jour suivant fut ensuite adopté par l'Assemblée :

- 1° Adoption du rapport du 18 juillet,
- 2° Adoption de la déclaration - réponse à celle du Gouvernement,
- 3° Début du débat général.

Au cours du débat qui s'est ouvert pour l'adoption du rapport, certains délégués ont rappelé le problème de journée continue et de la promulgation de l'Acte N° 1 alors qu'un intervenant demandait que la Conférence discute et adopte elle-même le budget qui lui est destiné.

Après l'adoption du rapport du 18 juillet 1991, l'Assemblée a préféré ne pas procéder à l'élaboration de la déclaration-réponse au Gouvernement en direct à la télévision et à la radio. Ainsi, il a été décidé de confier tous les amendements portés par écrit à la Commission ad hoc afin qu'elle procède à la mise au point finale du texte.

Cette procédure qui a fait surseoir à l'examen du deuxième point de l'ordre du jour a permis d'aborder le troisième point c'est-à-dire le début du débat général.

Ce débat général a commencé par la communication de l'Eglise catholique présentée par Monseigneur DOVI N'DANU. Après avoir apporté sa contribution pour un bon déroulement des débats et mis l'accent sur la dignité transcendante de l'homme, la communication a retracé les grands axes de la lettre pastorale adressée le 24 juin 1991 par les évêques aux fidèles ; lettre qui a essayé de définir le profil d'une bonne société démocratique.

La pause étant intervenue après cet exposé, le débat général a repris à 20 heures 55 minutes avec la communication de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie au Togo (AFDT).

Partant d'une analyse générale de la situation socio-économique du Togo, Madame Monique KUEVIDJIN a constaté qu'en ce qui concerne la situation des femmes, le bilan demeure négativement lourd. C'est dans cette perspective qu'elle a lancé au nom de l'AFDT un appel pour un nouveau départ.

Le Docteur DOSSIM qui a pris la parole pour l'Association pour la Démocratie par la Non Violence (ADNV) a d'abord essayé de démontrer l'importance de la non violence dans la vie socio-politique avant de fustiger les disparités entre la capitale et l'intérieur du pays, principalement dans les domaines de la Santé et de l'Education. Ses propositions vont dans le sens de la décentralisation, d'une meilleure répartition des ressources nationales et de l'instauration de la non violence dans la vie politique.

Monsieur Yves Emmanuel DOGBE de l'Association des Gens de Lettres (ATGL) a pour sa part essayé de mettre à nu les lacunes de la politique culturelle de notre pays, essentiellement dans le domaine de la création littéraire, avant de faire part à l'Assemblée de son expérience carcérale suite à une publication. Il a conclu sa communication avec un certain nombre de propositions dans les domaines culturel et éducatif.

Quant à Monsieur Essona Hessou TCHINDE qui a présenté la communication de la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT), son exposé s'est articulé autour des points suivants :

- historique de la vie syndicale au Togo,
- bilan de la politique de participation responsable,
- indépendance de la CNTT,
- la CNTT et la Démocratie,
- la CNTT et le monde du Travail.

Ce dernier point était constitué de propositions concernant entre autres les problèmes de chômage, des retraités, le cumul des fonctions, les licenciements abusifs, le renforcement de la sécurité sociale.

La dernière communication a été celle de Maître Martial AKAKPO, de l'Association Jeunesse Fraternité Afrique (AJFA). L'orateur a essayé de montrer comment le tribalisme a fait son apparition dans la vie politique nationale depuis 24 ans et la nécessité d'une réconciliation urgente. La contribution de l'Association Jeunesse Fraternité Afrique était assortie de propositions, notamment la mise en place d'un système bicaméral marqué par l'existence d'une Assemblée des notables à côté de l'Assemblée Nationale.

La Conférence a clos ses travaux de cette journée par l'adoption de sa déclaration en réponse à celle du Gouvernement alors que toute retransmission était interrompue à la demande de l'Assemblée.

La séance a alors été levée à 22 heures 35 minutes.

Fait à Lomé, le 20 juillet 1991

Le Rapporteur Général,

Jean Yaovi DEGLI

www.cnstogo.com